APPEL À PROJET 2027

STSPD

Stratégie **T**erritoriale de **S**écurité et de **P**révention de la **D**élinquance

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

INTRODUCTION

Préambule

La Communauté urbaine du Grand Reims, dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), conduit une politique territoriale visant à renforcer la prévention de la délinquance, la sécurité et la tranquillité publique sur l'ensemble de son territoire.

Cette démarche repose sur une mobilisation collective des acteurs locaux ; collectivités territoriales, associations loi 1901, institutions, établissements scolaires, professionnels, acteurs de proximité et partenaires de la sécurité et de la justice autour d'objectifs communs et de réponses adaptées aux réalités des territoires.

Dans ce cadre, le Grand Reims lance chaque année un appel à projets destiné à soutenir des initiatives locales et intercommunales contribuant concrètement à la prévention de la délinquance et au renforcement de la tranquillité résidentielle.

Pour l'année 2027, une attention particulière sera portée aux projets qui s'inscrivent dans les orientations de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance du Grand Reims et qui proposent des réponses concrètes, partenariales et évaluables aux enjeux identifiés sur le territoire.

Cet appel à projets constitue ainsi un levier permettant de soutenir et de développer des actions complémentaires aux dispositifs existants, au plus près des besoins des habitants du Grand Reims.

Le CISPD, un cadre partenarial au service de la prévention

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) constitue l'instance de concertation et de coordination de la politique de prévention de la délinquance à l'échelle du Grand Reims. Il réunit les acteurs locaux concernés par les enjeux de sécurité, de prévention et de tranquillité publique afin de partager les constats, coordonner les interventions et développer des réponses adaptées aux besoins du territoire.

Pourquoi cet appel à projets ?
L'appel à projets du CISPD vise à soutenir des actions concrètes, partenariales et évaluables, contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance du Grand Reims.
Les projets devront s'inscrire dans l'une des cinq orientations prioritaires présentées ci-après.

LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DU GRAND REIMS

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance s'applique sur l'ensemble du territoire du Grand Reims et certaines de ces orientations concernent plus particulièrement les quartiers prioritaires en matière de jeunesse / prévention de la délinquance ou de cadre de vie / tranquillité résidentielle.

1. **La prévention de la délinquance dès le plus jeune âge :**

- **prévenir et lutter contre les phénomènes de délinquance**, les phénomènes de bandes, notamment des jeunes, identifiés sur certains espaces. Les actions jugées prioritaires s'inscrivent dans une logique de prise en charge individualisée et/ou collective. Elles doivent s'adresser aux jeunes les plus exposés à la délinquance.
- **prévenir et sensibiliser les adolescents à toutes les formes de harcèlement numérique et à la prévention en matière de sécurité routière.**
- **développer des actions visant à prévenir la récidive, des actions favorisant la réparation et la responsabilisation,** et l'expérimentation d'actions partenariales avec les différents acteurs tels que les clubs sportifs, les professionnels de la santé, les bailleurs sociaux, les services judiciaires…
- **responsabiliser et mobiliser les parents** dans l'exercice de leur autorité parentale et dans leurs engagements.
- développer **des actions permettant le rapprochement entre les forces de l'ordre et la population.**

2. **La prévention des conduites addictives et la lutte contre le narcotrafic**

- **prévenir et sensibiliser** les jeunes et les familles **aux risques liés à la consommation de stupéfiants et aux conduites addictives**
- **prévenir le recrutement des jeunes par les réseaux de narcotrafic** et les phénomènes d'emprise
- **développer les partenariats entre les acteurs** éducatifs**,** sociaux, sanitaires, associatifs, judiciaires **et les forces de l'ordre**
- **contribuer à la prévention des trafics** et à l'amélioration de la tranquillité publique.

3. **La lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales :**

- soutenir les initiatives concourant à **prévenir et lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales,** notamment les violences faites aux femmes
- **développer un réseau d'acteurs** professionnels, associatifs, institutionnels, permettant un meilleur repérage des victimes et une meilleure orientation
- **sensibiliser et former** les professionnels, les acteurs institutionnels, associatifs et l'ensemble des publics susceptibles d'être en contact avec des victimes, au repérage des situations de violences conjugales et intrafamiliales.

4. **La lutte contre les dérives radicales :**

- sensibiliser aux phénomènes radicaux et assurer une veille à propos du développement de la radicalisation dans les quartiers
- sensibiliser aux valeurs de la République et à la laïcité
- favoriser les contre discours et la prise en charge des personnes en voie de dérives.

5. **Le suivi socioéducatif des publics voyageurs ou semi-sédentarisés :**

- encourager les parcours de réussite éducative des jeunes issus de la communauté des voyageurs
- favoriser l'accompagnement vers la sédentarisation des familles de voyageurs présentes sur le territoire.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les projets devront privilégier des actions concrètes, partenariales, complémentaires aux dispositifs existants et adaptées aux besoins du territoire.

Les dossiers seront examinés au regard des critères suivants :

• PERTINENCE

Le projet répond à un besoin identifié et s'inscrit dans l'une des orientations de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

• QUALITÉ ET FAISABILITÉ

Le projet présente des objectifs clairs, des moyens adaptés et des modalités de mise en œuvre précises, ainsi que les publics bénéficiaires.

• PARTENARIAT ET COMPLÉMENTARITÉ

Le projet s'appuie sur des partenariats locaux et s'articule avec les dispositifs existants sur le territoire.

• IMPACT ET ÉVALUATION

Le projet prévoit des résultats attendus et des indicateurs permettant d'en mesurer les effets. Pour les actions reconduites, les résultats de l'année précédente devront être précisés.

• INNOVATION ET RESPONSABILITÉ

Une attention particulière sera portée aux approches innovantes, aux réponses apportées aux problématiques émergentes.

À retenir : les projets devront également respecter les valeurs de la République et le principe de laïcité, et garantir l'égal accès aux actions financées.

LES MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS DE LA STSPD

Toutes les demandes de subvention sont à transmettre sur le portail du Grand Reims :
https://subventions.grandreims.fr/

Pour les modalités de dépôts, vous pouvez consulter la Foire Aux Questions (« FAQ ») sur cette même page

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS 2027 - en 4 étapes

1	2	3	4
1er OCT. → 15 NOV. 2026	**JANV. → FÉV. 2027**	**MARS 2027**	**MI-AVRIL 2027**
DÉPÔT DES PROJETS	**INSTRUCTION**	**VALIDATION**	**DÉCISION DE FINANCEMENT**
Ouverture de l'appel à projets et dépôt des dossiers.	Instruction des dossiers et validation de la programmation.	Présentation de la programmation au Conseil communautaire.	Information des porteurs de projets sur la décision de financement du Grand Reims.

⚠ **15 NOVEMBRE 2026 — DATE LIMITE DE DÉPÔT : DÉLAI DE RIGUEUR**

Les porteurs de projets seront informés de la décision de financement à la mi-avril 2027.

Besoin d'aide pour votre dossier ?

Angélique CHAUFFERT
Cheffe de projet prévention de la délinquance - CISPD
06.49.19.57.61
angelique.chauffert@reims.fr / cispd@grandreims.fr

MOBILISER DES FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La mobilisation de cofinancements devra être précisée dans le budget prévisionnel du projet.

Selon la nature du projet, les porteurs sont invités à identifier les dispositifs de financement de l'État et à déposer, lorsque cela est pertinent, une demande auprès des appels à projets correspondants.

À titre indicatif, les dispositifs suivants peuvent notamment être sollicités via le site de la préfecture :

https://www.marne.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-consultations/Appels-a-projets

- **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – (FIPD) - plateforme Subventia**
- **Contrat de ville - pour les Quartiers Prioritaires (QPV) de Reims - plateforme Dauphin**
- **Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH)** ;
- **Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA)**.